

AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur d'un règlement

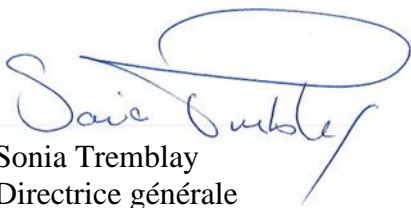
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 août 2019, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 273-2019 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage 225(2012) afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* ».

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook, d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié ainsi que de procéder à certaines autres modifications.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 11 octobre 2019. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 11 octobre 2019. Le règlement numéro 273-2019 est donc en vigueur depuis le 11 octobre 2019.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

Donné à Barnston-Ouest, ce 22 octobre 2019.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière